

ATTESTATION D'ANNULATION DE CESSION D'UN VÉHICULE

Je soussigné(e),

Nom, prénom du vendeur ou société :

Demeurant à : (adresse complète)

et

Nom, prénom de l'acquéreur ou société :

Demeurant à : (adresse complète)

attestons conjointement avoir **annulé la cession du véhicule** dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Marque (D.1*) :** _____
- **Modèle (D.2*) :** _____
- **Immatriculation (A*) :** _____
- **Numéro de série (E*) :** _____
- **Date initiale de cession :** _____

Nous déclarons d'un commun accord que **la vente n'a pas eu lieu / a été annulée** avant toute immatriculation au nom de l'acquéreur, et que le véhicule **reste la propriété du vendeur**.

Date et heure de restitution (JJ/MM/AAA – HH/MM) : _____

Cette attestation est rédigée pour servir et valoir ce que de droit, notamment auprès de l'administration.

Fait à _____ le _____

Signature du vendeur :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'acquéreur :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

① Notes :

- L'annulation d'une cession de véhicule est possible **si elle intervient dans un délai d'un mois suivant la vente initiale** et avec l'accord des deux parties.
- Joindre un justificatif d'identité de vendeur et de l'acquéreur.

L'article 441-7 du Code pénal prévoit qu'une personne qui établit une attestation ou un certificat mentionnant des faits matériellement inexacts encourt une peine d'un an d'emprisonnement ainsi qu'une amende de 15 000 euros.

*Champs de la carte grise